

COURT OF APPEAL OF  
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK

19-18-CA

B E T W E E N :

E N T R E :

NOËL AYANGMA

NOËL AYANGMA

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE  
MONCTON CAMPUS

UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE  
MONCTON CAMPUS

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:  
The Honourable Justice Quigg

Motion entendue par :  
l'honorable juge Quigg

Date of hearing:  
August 7, 2018

Date de l'audience :  
le 7 août 2018

Date of decision:  
August 7, 2018

Date de la décision :  
le 7 août 2018

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

Noël Ayangma on his own behalf

Noël Ayangma, en son propre nom

For the respondent:  
Sacha Denis Morisset

Pour l'intimée :  
Sacha Denis Morisset

DECISION  
(Orally)

DÉCISION  
(oralement)

The motion for an extension of time to perfect the appeal is allowed without costs. The appeal shall be perfected on or before August 8, 2018.

La requête en prorogation du délai pour la mise en état de l'appel est accueillie sans dépens. L'appel doit être mis en état au plus tard le 8 août 2018.